



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 22 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique

**État d'avancement des activités prévues dans le Programme
de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation
climatique**

Rapport annuel succinct du secrétariat*

Résumé

Ce premier rapport annuel succinct au titre du Programme de travail décennal de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique donne une vue d'ensemble des progrès réalisés, entre décembre 2021 et août 2022, par les Parties, le secrétariat et les autres parties prenantes dans l'exécution des activités prévues dans le programme.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
YOUNGO	Collectif des ONG de jeunes
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
PNA	Plan national d'adaptation
ODD	Objectif de développement durable
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
CET	Comité exécutif de la technologie
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP), à sa vingt-sixième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa troisième session, ont réaffirmé l'importance des six éléments de l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC) – éducation, formation, sensibilisation, participation du public, accès de la population à l'information et coopération internationale concernant les changements climatiques – en vue d'atteindre l'objectif de la Convention ainsi que le but et les objectifs de l'Accord de Paris, et ont adopté le programme de travail décennal de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique¹.

2. Le programme de travail de Glasgow², qui définit la portée et les fondements des activités liées à la mise en œuvre de l'AAC conformément aux dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris, comprend des activités dans quatre domaines prioritaires³ à vocation pragmatique et les six éléments de l'AAC que les Parties, compte tenu des circonstances nationales, et les entités non parties peuvent réaliser pour renforcer la mise en œuvre de l'AAC, notamment par la coopération, la collaboration et les partenariats.

3. La COP, à sa vingt-sixième session et la CMA, à sa troisième session, ont demandé au secrétariat d'établir un rapport annuel succinct sur l'état d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail de Glasgow, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa deuxième session ordinaire de l'année⁴.

4. Le SBI, à sa cinquante-sixième session, a demandé au secrétariat d'inclure dans le présent rapport annuel succinct des informations sur le Dialogue 2022 sur l'AAC⁵.

B. Objet du rapport

5. Le présent rapport contient des informations sur les progrès réalisés, entre décembre 2021 et août 2022, par les Parties, le secrétariat et les autres parties prenantes dans l'exécution des activités inscrites dans le programme de travail de Glasgow ainsi que, étant donné qu'il s'agit du premier rapport de ce type, des informations pertinentes communiquées par les Parties et les entités non parties avant la période considérée.

6. Le rapport comprend des informations relatives aux activités menées dans le cadre de deux projets qui permettent au secrétariat et aux parties prenantes de mettre en œuvre certains aspects du programme de travail de Glasgow grâce au soutien, notamment financier, du Gouvernement autrichien et du Gouvernement du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie :

a) Le projet d'innovation « ACE^{AT} », qui vise à renforcer l'AAC dans le cadre du processus découlant de la Convention et en-dehors de ce cadre, à donner à tous les membres de la société les moyens de participer à l'action climatique et à modifier la perception de l'AAC, a été lancé et est financé par le Ministère fédéral autrichien de l'action climatique, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie. Il est dirigé par le secrétariat en coopération avec Climate Education, Communication and Outreach Stakeholders Community, l'International Association for the Advancement of Innovative Approaches to Global Challenges et ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable ;

¹ Décisions 18/CP.26, préambule et par. 4 ; et 22/CMA.3, préambule et par. 4.

² Annexe aux décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

³ Cohérence des politiques ; coordination des mesures ; outils et appui ; suivi, évaluation et établissement de rapports.

⁴ Décisions 18/CP.26, par. 12 a) ; et 22/CMA.3, par. 12 a).

⁵ FCCC/SBI/2022/10, par. 139.

b) Le projet de la plateforme AAC, collaboration de trois ans lancée en 2022 avec le Ministère de l'économie, de l'industrie, de l'action climatique et de l'énergie du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, s'est attaché à soutenir la participation concrète des jeunes aux politiques et à l'action climatiques et à renforcer la coopération entre les gouvernements, les entités non parties et les organisations, experts et entreprises de Rhénanie-du-Nord-Westphalie pour faire face aux changements climatiques.

C. Structure du rapport

7. Les informations contenues dans le présent rapport ont été recueillies auprès de Parties et d'entités non parties, notamment dans le cadre du Dialogue 2022 sur l'AAC et des activités pertinentes du secrétariat. La section II ci-après porte sur le Dialogue 2022 sur l'AAC et la section III fournit des informations sur les coordonnateurs nationaux de l'AAC. Les sections IV et V présentent des informations utiles tirées des communications et des rapports des Parties soumis en application de la Convention ainsi que des rapports des organes constitués au titre de la Convention, la section VI traite de l'Alliance des Nations Unies en faveur de l'Action pour l'autonomisation climatique et la section VII de l'action d'autres entités non parties. Des informations sur les activités du secrétariat en matière de sensibilisation, communication et participation des jeunes sont fournies dans les sections VIII et IX et la section X conclut le rapport en évoquant les prochaines étapes.

8. L'annexe I indique où trouver, dans le rapport, des informations sur les activités prescrites dans les quatre domaines prioritaires du programme de travail de Glasgow ; et l'annexe II fournit des informations sur les articles relatifs à l'AAC et à la participation des jeunes qui ont été publiés sur le site Web de la Convention pendant la période considérée.

D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

9. Le SBI voudra peut-être utiliser les informations figurant dans le présent rapport pour :

a) Le suivi et l'examen de la mise en œuvre de l'ACC et du programme de travail de Glasgow ;

b) L'élaboration de directives à l'intention du secrétariat en vue de l'établissement des futurs rapports annuels succincts sur l'état d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail de Glasgow.

II. Dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique

10. La COP, à sa vingt-sixième session, et la CMA, à sa troisième session, ont prié le SBI d'organiser à sa première session ordinaire de l'année, avec la participation des Parties, des représentants des organes constitués pertinents et des spécialistes, praticiens et acteurs intéressés, un dialogue annuel de session sur l'AAC qui se concentre sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Glasgow et sur ses quatre domaines prioritaires. Le SBI a également été prié de consacrer le premier dialogue de session à la participation des enfants et des jeunes à l'exécution du programme de travail de Glasgow dans les quatre domaines prioritaires⁶.

A. Délibérations

11. Organisé dans le cadre de la cinquante-sixième session du SBI, le 7 juin 2022, le Dialogue 2022 sur l'AAC, auquel ont participé plus de 150 représentants des Parties, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des jeunes, du monde

⁶ Décisions 18/CP.26, par. 11 b) à c) ; et 22/CMA.3, par. 11 b) à c).

universitaire et d'autres parties prenantes, a été diffusé sur le Web pour permettre une participation plus large⁷.

12. Le Dialogue a été animé conjointement par une représentante des États-Unis d'Amérique et par une représentante du collectif des ONG de jeunes YOUNGO, qui ont accueilli les participants, leur ont présenté l'ordre du jour du Dialogue et ont expliqué les objectifs du Dialogue.

13. Les sous-groupes étaient composés de manière à assurer une représentation équilibrée des genres et des régions parmi les orateurs, les participants et les animateurs.

14. Le Dialogue s'est déroulé en anglais, mais l'interprétation simultanée en français et en espagnol était assurée pendant les séances plénières.

B. Exposés et débats

1. Ouverture

15. Un représentant du secrétariat a ouvert le Dialogue en donnant une vue d'ensemble du programme de travail de Glasgow et de l'état d'avancement des négociations sur les questions relatives à l'AAC à la cinquante-sixième session du SBI. Il a souligné qu'il était important de comprendre les causes et les effets des changements climatiques et de faire en sorte que chaque citoyen les connaisse et dispose des moyens de contribuer aux solutions. Il a souhaité que les débats soient fructueux et qu'ils permettent de trouver des façons de renforcer la mobilisation des jeunes et leur participation concrète à l'élaboration des politiques et à l'action climatique à tous les niveaux.

2. Exposés

16. Les orateurs ont décrit des bonnes pratiques permettant d'encourager la participation des enfants et des jeunes aux actions menées dans les quatre domaines prioritaires du programme de travail de Glasgow. Chaque exposé était suivi d'une séance de questions-réponses afin de permettre aux participants de dialoguer directement avec les orateurs et les intervenants.

a) Cohérence des politiques

17. Un représentant du **Comité exécutif de la technologie (CET)** a décrit la contribution des jeunes aux activités du Comité et a donné des exemples de collaboration entre le Comité et YOUNGO, notamment s'agissant de l'exécution du plan de travail glissant du Comité, de la participation des jeunes aux réunions et groupes spéciaux du Comité, et de la prise en compte de la contribution des jeunes à l'élaboration des supports de connaissances du Comité.

18. Une représentante du **Projet Dryad**, coresponsable de l'Initiative relative aux droits environnementaux des enfants, a annoncé que le Comité des droits de l'enfant élaborait actuellement une observation générale sur les droits de l'enfant et l'environnement, pour laquelle des consultations inclusives ont été organisées avec les enfants dans le monde entier, notamment avec les enfants membres de communautés marginalisées, et a appelé à une coordination renforcée entre les parties prenantes dans le cadre des processus multilatéraux relatifs aux changements climatiques et aux droits de l'homme.

b) Coordination des mesures

19. Une représentante de **YOUNGO** a indiqué que l'échange destiné aux jeunes organisé par le secrétariat dans le cadre de l'ACC (voir par. 80 ci-après) était un bon exemple de réseau de jeunes partageant les mêmes idées, et que la mise en place de conseils de jeunes était un bon moyen de donner à cette population la possibilité de prendre part à la prise de décisions

⁷ L'ordre du jour du Dialogue est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/event/in-session-action-for-climate-empowerment-dialogue>, où l'on trouve également son enregistrement.

aux niveaux infranational et national, en vue d'améliorer les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques.

20. Une représentante du Ministère des changements climatiques et de l'environnement des **Émirats arabes unis** a mis en avant la stratégie de la jeunesse pour le climat qui a été lancée dans le pays en 2018, qui est axée sur la participation des jeunes au processus d'élaboration de lois et de cadres nationaux pour faire face aux changements climatiques. Une autre initiative nationale, Youth 4 Sustainability, aide les étudiants et les jeunes entrepreneurs à devenir des leaders environnementaux actifs en leur offrant un mentorat et des possibilités de participation.

21. Une représentante de l'**Université des arts et des sciences sociales d'Alanus** (Allemagne) a décrit le rôle que pouvaient jouer l'art, la culture et le patrimoine dans la promotion de partenariats entre les générations afin d'accélérer la mise en œuvre de l'AAC. Elle a illustré son propos par des exemples d'installations artistiques conçues pour sensibiliser le public à la destruction de l'environnement naturel, et a expliqué que la fonction créatrice de l'art pouvait être utilisée pour favoriser des changements de valeurs et de comportements, en particulier chez les enfants et les jeunes.

c) Outils et appui

22. Une autre représentante de **YOUNGO** a présenté une proposition de « bourse de l'AAC », qui prendrait la forme d'une plateforme mettant en relation les Parties et les entités non parties, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que de sources de financement potentielles pour l'exécution des programmes et projets élaborés dans le cadre de l'AAC, en soulignant que le manque de fonds limitait la capacité des jeunes à transformer leur passion et leurs idées en action climatique concrète.

23. Une représentante du **secrétariat** a présenté le projet Academy for Global Youth Leadership Empowerment, mené par les centres régionaux de collaboration avec des partenaires afin de renforcer les capacités des jeunes à agir dans des domaines tels que la relance verte et l'économie verte dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019. L'un des principaux atouts de l'Académie est sa fonction de lieu d'échange pour un dialogue intergénérationnel sur l'action climatique au niveau régional.

d) Suivi, évaluation et établissement de rapports

24. Une représentante de l'**Observatoire de l'AAC** a présenté l'initiative de l'Observatoire, impulsée par des membres de la société civile, qui vise à mettre au point des paramètres permettant d'effectuer un suivi et une évaluation de l'action climatique axée sur l'être humain et de la mise en œuvre de l'AAC. Elle a estimé que les jeunes devaient être considérés non comme de simples bénéficiaires, mais comme des experts en matière d'action climatique et d'autonomisation et a réclaté la levée des obstacles et la fourniture d'un appui à la participation des jeunes au suivi, à l'évaluation et à la communication d'informations sur l'AAC.

25. Une représentante du Ministère de l'environnement et du développement durable de l'**Argentine** a donné des informations sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un système national de suivi et d'évaluation de l'AAC en collaboration avec les jeunes. Elle a souligné qu'il était important de ne laisser personne de côté, en particulier ceux qui n'ont pas accès à Internet, lors de l'élaboration et la mise en œuvre de l'AAC.

3. Table ronde

26. Au cours de la table ronde multipartite sur le rôle des jeunes dans la promotion d'économies et de sociétés écologiquement durables, un représentant de la **Campagne des Nations Unies en faveur des objectifs de développement durable (ODD)** a expliqué que la participation des jeunes à la prise de décisions en matière de changements climatiques pourrait accroître l'ambition climatique des pays, car les jeunes prennent de plus en plus l'initiative en matière d'action climatique ces dernières années, notamment en faisant pression sur les gouvernements afin que les sessions de la COP débouchent sur des changements d'orientation politique.

27. Un représentant de **YOUNGO** a décrit les activités menées pour tenir les jeunes informés de l'avancement des négociations pendant les sessions de la COP et faire entendre leur voix dans le processus de la Conférence, notamment grâce à l'organisation de manifestations parallèles et de réunions, en personne et en ligne, avec les jeunes, et à une collaboration active avec les pouvoirs publics et les décideurs pour que les jeunes puissent faire davantage de « choix verts ».

28. Un représentant de la **future présidence de la vingt-septième session de la COP** a souhaité que cette session soit porteuse de transformations pour les pays et pour les jeunes et que ceux-ci participent véritablement au processus découlant de la Convention, facilitent la diffusion des connaissances auprès de leurs pairs et les sensibilisent à la question des changements climatiques. Le Gouvernement égyptien a récemment lancé 31 « clubs climatiques » pour aider les jeunes à comprendre les causes et les effets des changements climatiques et à trouver des solutions nouvelles et innovantes pour faire face aux problèmes climatiques.

29. Une représentante de **Green Generation Initiative**, une organisation dirigée par des jeunes au Kenya, a expliqué que les jeunes accélèrent la transition vers des économies à zéro émission nette, et a souligné l'importance d'apprendre aux enfants et aux communautés à respecter la nature et de leur donner les moyens de le faire, de canaliser le pouvoir de la jeunesse en faveur de l'action climatique et de veiller à ce que leur opinion soit prise en compte.

30. Un représentant de **Ethical Pitch Accelerator**, une initiative du Réseau pour l'action climatique des jeunes du Sri Lanka, a exposé les principales difficultés auxquelles faisaient face les jeunes entrepreneurs souhaitant participer à des projets ou les diriger ainsi que les moyens permettant de les surmonter. L'initiative offre aux jeunes une aide financière, des connaissances techniques et des possibilités de renforcement des capacités. Elle est menée en collaboration avec des partenaires locaux et régionaux pour pallier le manque de programmes d'incubateurs nécessaire au développement de projets climatiques dans les zones rurales.

4. Débats des sous-groupes

31. Les participants ont été divisés en cinq sous-groupes chargés d'examiner les mesures spécifiques que les Parties et les entités non parties pouvaient prendre dans les quatre domaines prioritaires du programme de travail de Glasgow et de proposer des activités à court terme, bien définies, pour que les enfants et les jeunes participent en tant que bénéficiaires et agents de changement à la mise en œuvre du programme de travail de Glasgow.

32. Sur le thème de la **cohérence des politiques**, les participants aux sous-groupes ont débattu de la nécessité d'améliorer la compréhension par les Parties du rôle des coordonnateurs nationaux de l'AAC et de la manière dont les relations entre les coordonnateurs et les enfants et les jeunes pouvaient être renforcées ; de coordonner les activités menées dans le cadre de l'AAC et les activités en faveur de la participation des jeunes des organes constitués ; de prendre en compte des questions relatives à l'AAC et aux jeunes dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) avec la fixation d'objectifs clairs, réalisables et mesurables à court et à long terme ; et de mettre en place des stratégies nationales en matière d'AAC pour renforcer la cohérence des politiques climatiques dans ce domaine et donner la priorité à la mise en œuvre de l'AAC.

33. Les participants aux sous-groupes ont échangé des informations sur les bonnes pratiques pour une action coordonnée, comme la création de partenariats entre les générations avec des communautés religieuses et des réseaux universitaires, l'utilisation de méthodes innovantes telles que des jeux qui favorisent les dialogues intergénérationnels entre enfants et parents, et la poursuite de l'organisation du Forum des jeunes de l'AAC⁸, qui s'est tenu pour la première fois en 2018. L'importance de veiller à une coordination interministérielle, d'impliquer les communautés marginalisées dans la conception et la mise en œuvre de l'AAC et de faciliter le dialogue au niveau national a également été soulignée.

⁸ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/youth/youth-events/ace-youth-forum-2018>.

34. En ce qui concerne les **outils** et l'**appui**, les participants aux sous-groupes ont réclamé l'élaboration de supports de connaissances sur les changements climatiques adaptés aux enfants ; la mise à disposition en ligne de matériel pédagogique facile à comprendre sur les changements climatiques ; la participation de jeunes aux délégations nationales pendant les réunions organisées au titre de la Convention ; et l'octroi d'une aide financière pour les initiatives des jeunes en faveur du climat. Les participants ont estimé que les gouvernements devaient associer les enfants et les jeunes à la conception et à la mise en œuvre de l'ACC dès le départ, en intégrant aux activités climatiques les aspects liés aux droits de l'homme afin de garantir une participation publique à l'action climatique dans des conditions d'égalité et de sécurité.

35. Les sous-groupes sont convenus que les systèmes nationaux de **suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports** devaient prendre en compte l'AAC afin de comprendre de quelle manière les Parties pouvaient mobiliser des ressources pour l'Action et renforcer sa mise en œuvre en cours. Ils ont souligné la nécessité d'élaborer de manière participative des paramètres et des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des six éléments de l'AAC et d'obtenir des contributions de toute la société civile.

5. Clôture

36. Un représentant du secrétariat a prononcé des observations finales au nom de la Secrétaire exécutive, en soulignant le rôle des jeunes en tant qu'agents du changement et la nécessité pour les pouvoirs publics et la société de faire preuve d'un esprit d'ouverture pour que les jeunes puissent véritablement participer à la planification et à la mise en œuvre de l'action climatique. Il a remercié les participants pour leurs efforts continus pour renforcer l'AAC et bâtir un avenir plus vert, plus propre, plus résilient et plus durable.

37. La Présidente du SBI a clôturé le Dialogue 2022 sur l'AAC après avoir remercié les animateurs, les orateurs, les intervenants et les participants et a encouragé les Parties à examiner la meilleure façon d'appliquer les recommandations qui ont été faites au sujet du renforcement de la participation des enfants et des jeunes à la mise en œuvre de l'AAC.

III. Coordonnateurs nationaux de l'Action pour l'autonomisation climatique

A. Nombre de coordonnateurs

38. Les Parties sont encouragées, dans le cadre du programme de travail de Glasgow, à continuer, au niveau national, de désigner des coordonnateurs nationaux de l'AAC, de leur confier des responsabilités ainsi que de leur apporter un appui, notamment technique et financier, et de leur donner accès aux informations et aux documents pertinents⁹.

39. Au 31 août 2022, 128 Parties avaient nommé un ou plusieurs coordonnateurs de l'ACC, dont 10 pendant la période considérée, cinq d'entre eux étant nouvellement nommés et cinq étant nommés pour remplacer un coordonnateur existant. Certaines Parties avaient nommé deux coordonnateurs nationaux de l'ACC, un titulaire et un remplaçant¹⁰.

B. Ateliers régionaux

40. Le secrétariat est prié, dans le cadre du programme de travail de Glasgow, de renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux de l'AAC aux niveaux international et régional, notamment en facilitant les échanges réguliers de points de vue, de bonnes pratiques et

⁹ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 8 ; et 22/CMA.3, annexe, par. 8.

¹⁰ Une liste des coordonnateurs nationaux de l'ACC est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/education-youth/national-ace-focal-points>.

d'enseignements tirés de l'expérience, afin de développer et de renforcer les capacités et les compétences, et en facilitant l'appui des pairs à la mise en œuvre de l'AAC¹¹.

41. Dans ce contexte, trois ateliers régionaux sur l'AAC ont été organisés en 2022 dans le cadre du projet d'innovation ACE^{AT} et de la plateforme AAC :

a) Le premier s'est tenu pendant la Semaine du climat pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Dubaï, le 30 mars¹² ;

b) Le second a été organisé pendant la Semaine du climat pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Saint-Domingue, le 20 juillet¹³ ;

c) Le troisième s'est déroulé pendant la Semaine du climat pour l'Afrique à Libreville le 1^{er} septembre¹⁴.

42. Pendant les ateliers, les coordonnateurs nationaux de l'AAC et d'autres représentants des Parties ont été invités à échanger des points de vue, des bonnes pratiques et des enseignements tirés en lien avec les quatre domaines prioritaires du programme de travail de Glasgow.

43. Au sujet de la **cohérence des politiques** :

a) Une représentante de l'**Argentine** a présenté la stratégie nationale de l'Argentine en matière d'AAC, élaborée dans le cadre d'un processus participatif multisectoriel et multipartite à plusieurs niveaux afin d'atteindre les objectifs de la deuxième CDN visant à promouvoir l'autonomisation climatique et à élaborer des politiques climatiques ciblant l'éducation et la culture ;

b) Le coordonnateur de l'AAC du **Ghana** a donné des précisions sur le processus participatif qui a permis d'élaborer la stratégie d'apprentissage sur les changements climatiques et l'économie verte et sur les enseignements qui en ont été tirés. Le Ghana a inscrit la question des changements climatiques et de l'économie verte dans les programmes scolaires nationaux et s'est efforcé de renforcer les capacités des parlementaires afin que les programmes des partis politiques tiennent compte des changements climatiques ;

c) La coordonnatrice de l'AAC du **Panama** a communiqué des informations sur les efforts déployés par le Panama pour intégrer l'AAC dans les politiques et les programmes en tenant compte des questions de genre, des questions intergénérationnelles et du respect des droits humains. Le Gouvernement panaméen est en train d'élaborer une stratégie nationale en matière d'AAC et a organisé à cet effet des ateliers avec des représentants des Ministères de l'environnement et de l'éducation, afin d'examiner les opportunités et les difficultés liées à l'intégration de l'AAC dans les mesures prises par le Panama pour faire face aux changements climatiques ;

d) Une représentante des **Émirats arabes unis** a donné une vue d'ensemble de la stratégie de la jeunesse pour le climat (voir par. 20 ci-dessus). En outre, le Ministère des changements climatiques et de l'environnement s'est associé à l'Autorité fédérale de la jeunesse pour créer des conseils de jeunes qui cherchent à aider leurs pairs à prendre en charge les questions liées aux changements climatiques, notamment en leur permettant de collaborer directement avec les décideurs.

44. Sur le thème de la **coordination des mesures** :

a) Un représentant du **Chili** a décrit l'expérience de son pays en matière de participation des parties prenantes à l'élaboration et à la validation de la stratégie de renforcement des capacités et d'autonomisation en matière de climat, qui a consisté notamment à organiser des ateliers participatifs et des consultations publiques aux niveaux

¹¹ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 11 a) ; et 22/CMA.3, annexe, par. 11 a).

¹² Voir <https://unfccc.int/event/ace-focal-points-regional-workshop-middle-east-and-north-africa-climate-week>.

¹³ Voir <https://unfccc.int/event/ace-focal-points-regional-workshop-latin-america-and-caribbean-climate-week>.

¹⁴ Voir <https://unfccc.int/event/ace-focal-points-regional-workshop-africa-climate-week>.

infranational et national pour que les citoyens participent à l'élaboration et à l'application des politiques ;

b) Le coordonnateur de l'AAC du **Malawi** a communiqué des informations sur les efforts faits par le pays pour mettre sur pied un réseau national d'institutions d'enseignement supérieur sur les changements climatiques en vue de faciliter le partage de données d'expériences et de leçons tirées et d'harmoniser les programmes d'études dans le domaine de la gestion des changements climatiques. La Conférence nationale sur le climat vert a été présentée comme un forum utile pour la coordination intersectorielle et interministérielle de la mise en œuvre de l'AAC au niveau national ;

c) La coordonnatrice de l'AAC du **Maroc** a mis l'accent sur la manière dont les parties prenantes et les communautés locales pouvaient collaborer pour promouvoir le renforcement de la résilience. Par exemple, dans les communautés des montagnes du Haut Atlas, le Gouvernement marocain a testé une série de mesures d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale, qui ont été étendues afin de maximiser leurs bénéfices.

45. En ce qui concerne les **outils et l'appui** :

a) Un représentant des **Bahamas** a rendu compte de la Conférence de la jeunesse sur les changements climatiques qui s'est tenue aux Bahamas en juin 2022. Cette conférence, organisée par des jeunes, a rassemblé des jeunes gens de différents pays et cultures, facilitant le renforcement des capacités et l'échange interactif et dynamique d'idées avec les décideurs politiques et entre les participants ;

b) Le coordonnateur de l'AAC du **Libéria** a présenté le système national intégré de gestion des connaissances environnementales du Libéria, dans le cadre duquel une infrastructure a été mise en place pour la collecte, le stockage et le partage des données. Les sites Web de toutes les institutions nationales chargées de la gestion des ressources naturelles sont regroupés dans un répertoire unique afin de faciliter la recherche d'informations sur l'environnement, la planification des politiques et l'élaboration de la législation ;

c) Le coordonnateur de l'AAC du **Zimbabwe** a décrit la participation des jeunes à l'élaboration d'un document de position national de la jeunesse, qui a été pris en compte dans la révision de la CDN ; la formation des professionnels des médias afin d'obtenir une couverture efficace des questions relatives aux changements climatiques, notamment dans les langues locales ; et l'élaboration d'une version de la politique climatique nationale adaptée aux enfants, formulée dans un langage simple et clair.

46. Pour ce qui du **suivi**, de l'**évaluation** et de l'**établissement de rapports** :

a) Un représentant de la **République dominicaine** a présenté les résultats d'une enquête menée en 2021 sur la perception et les connaissances du public en matière de changements climatiques, organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Conseil national pour les changements climatiques et le mécanisme pour un développement propre et le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, dont les résultats sont communiqués au moyen d'un tableau de bord interactif et convivial en ligne ;

b) La coordonnatrice de l'AAC de l'**Égypte** a décrit la préparation de la troisième communication nationale de l'Égypte en 2016, qui inclut des informations détaillées sur le nouveau système éducatif égyptien, lequel fait entrer dans l'environnement éducatif la question des changements climatiques et l'utilisation des technologies de l'information modernes, ce qui a considérablement renforcé l'enseignement des changements climatiques dans les écoles, les collèges et les universités ;

c) Un représentant de l'**État de Palestine** a présenté la nouvelle plateforme d'information numérique nationale sur l'action climatique. Il a également donné des informations sur les initiatives précédentes, telles que l'élaboration de notes d'orientation et de fiches d'information visant à diffuser les connaissances et à informer les communautés les plus vulnérables au sujet des changements climatiques, ainsi que des affiches conçues pour sensibiliser la population fréquentant les universités et les écoles aux effets des changements climatiques ;

d) Le coordonnateur de l’AAC de l’**Ouganda** a été invité à donner des exemples de réalisations de l’Ouganda dans la mise en œuvre de l’AAC, tels que décrits dans la troisième communication nationale de l’Ouganda récemment publiée, et à faire part des enseignements tirés du suivi et de l’évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale d’apprentissage sur les changements climatiques.

47. Des tables rondes avec des représentants d’organismes des Nations Unies et d’organisations intergouvernementales et non gouvernementales étaient organisées dans le cadre des ateliers. Des représentants de la Fondation internationale et ibéro-américaine pour l’administration publique et les politiques gouvernementales, du Fonds international de développement agricole, de l’Organisation internationale du Travail, de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l’environnement, du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) ont été invités à décrire le travail de leurs organisations respectives en matière de mise en œuvre de l’AAC et à mettre en avant les possibilités d’accélérer ce travail au niveau régional.

48. En outre, les participants à l’atelier ont examiné le rôle des coordonnateurs nationaux de l’AAC, les priorités régionales dans la mise en œuvre de l’AAC et les opportunités et obstacles qui y sont liés, ainsi que les possibilités de collaboration au niveau régional.

IV. Informations tirées des communications des Parties et des rapports soumis au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques

49. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les Parties sont encouragées à renforcer la prise en compte de l’AAC dans les politiques, plans, stratégies et mesures nationales relatifs au climat et sont invitées à fournir, dans les communications nationales et dans d’autres rapports, des informations sur les activités et les politiques liées à la mise en œuvre de l’AAC (réalisations, enseignements à retenir, expériences faites, problèmes et opportunités)¹⁵.

50. Les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d’adaptation (PNA) et les communications nationales soumis pendant la période considérée ont été analysés afin d’évaluer les progrès réalisés par les Parties dans la mise en œuvre des activités menées au titre du programme de travail de Glasgow.

A. Contributions déterminées au niveau national

51. Selon le rapport de synthèse révisé sur les CDN¹⁶, dans les nouvelles CDN ou dans les CDN actualisées, les Parties ont généralement présenté de manière plus claire et plus détaillée que dans les CDN précédentes les principes généraux, les réalisations passées, les engagements futurs, ainsi que les besoins et les lacunes constatés au regard de l’AAC. Davantage de Parties ont indiqué de manière explicite que l’AAC était un moyen utile de mobiliser la société et de lui donner les moyens de réaliser les objectifs en matière d’atténuation et d’adaptation décrits dans leur CDN¹⁷.

¹⁵ Décisions 18/CP.26, annexe, par. 7 et 15 a) ; et 22/CMA.3, annexe, par. 7 et 15 a).

¹⁶ Publié le 25 octobre 2021, portant sur les 165 dernières CDN les plus récentes communiquées par les 192 Parties à l’Accord de Paris et enregistrées dans le registre provisoire des CDN au 12 octobre 2021.

¹⁷ FCCC/PA/CMA/2021/8/Rev.1, par. 119.

52. L'analyse détaillée présentée dans le rapport de synthèse révisé sur les CDN montre que^{18, 19} :

a) Presque toutes les Parties ont déclaré utiliser un ou plusieurs éléments de l'AAC pour promouvoir la mise en œuvre des activités d'atténuation et d'adaptation ;

b) Certaines Parties ont fait part de leur intention de prendre en compte l'AAC de manière systématique, en élaborant des stratégies nationales dans ce domaine, en intégrant l'AAC et ses éléments dans les politiques et plans d'ensemble en matière de climat, en faisant de l'AAC un principe directeur et une priorité transversale de l'action climatique, et en fixant des objectifs précis dans ce domaine, et ont indiqué l'aide dont elles avaient besoin à cet effet ;

c) De nombreuses Parties ont décrit les mesures prises en matière d'**éducation climatique**, comme l'actualisation des plans d'études et des programmes scolaires dans l'enseignement formel, non formel et l'éducation informelle, l'élaboration de lois et de politiques garantissant une éducation climatique, l'intégration de la question des changements climatiques dans les stratégies et plans d'éducation nationaux, l'organisation de formations et la mise à disposition de ressources pour les enseignants et les éducateurs ;

d) De nombreuses Parties ont fourni des informations sur les mesures de **formation**, notamment sur l'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les programmes de formation destinés aux fonctionnaires et aux parties prenantes. Elles ont souligné qu'une formation était nécessaire si l'on voulait parvenir à une transition juste et garantir l'accès aux emplois verts ;

e) De nombreuses Parties ont fourni des informations sur les mesures de **sensibilisation du public** aux changements climatiques, comme l'élaboration de stratégies de communication, la diffusion de connaissances par les médias classiques et par les nouveaux médias et l'organisation de campagnes de sensibilisation dans des secteurs spécifiques, comme la santé, la biodiversité et l'efficacité énergétique ;

f) La plupart des Parties ont estimé que les dispositifs institutionnels nationaux constituaient un élément clef de la coordination, de la planification et de l'application des mesures en matière de changements climatiques aux niveaux national et international et de la promotion de la **participation du public**. La plupart d'entre elles ont décrit les dispositifs spécifiques mis en place pour l'élaboration des CDN, tels que les commissions, conseils et comités interinstitutionnels dirigés par une entité désignée ayant un rôle de coordination et composée de représentants d'entités publiques, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales ou du monde universitaire. Un petit nombre d'autres Parties ont indiqué que de tels dispositifs étaient en cours d'élaboration ;

g) Quelques-unes des Parties ont communiqué des informations sur l'**accès de la population à l'information**, en fournissant des détails sur l'élaboration de réglementations et de systèmes visant à garantir et à faciliter l'accès à l'information et aux données relatives au climat.

53. Au 31 août 2022, 34 Parties supplémentaires avaient soumis des CDN nouvelles ou actualisées depuis la publication du rapport de synthèse révisé. L'analyse de ces CDN par le secrétariat aux fins de l'élaboration du présent rapport a en général corroboré les conclusions du rapport de synthèse révisé sur les CDN.

54. On trouve dans les CDN des exemples notables d'intégration de l'AAC, notamment les suivants :

a) Dans sa CDN actualisée, la **République bolivarienne du Venezuela** annonce sa volonté de faire de la mise en œuvre de l'ACC un socle sur la base duquel élaborer, de manière transversale, des politiques publiques intégrées et inclusives dans les domaines

¹⁸ FCCC/PA/CMA/2021/8/Rev.1, par. 101 et 116 à 118.

¹⁹ Les termes suivants, tirés du rapport de synthèse révisé sur les CDN, sont utilisés dans le présent rapport pour indiquer le pourcentage de Parties dont les CDN mentionnent des informations particulières : « un petit nombre » pour moins de 10 % ; « certaines » pour 10 à 40 % ; « de nombreuses » pour 41 à 70 % ; « la plupart » pour 71 à 90 % ; et « presque toutes » pour plus de 90 %.

économique, social, sanitaire, culturel, éducatif, environnemental, technologique et institutionnels. Ces politiques permettront la mise en place et le renforcement de capacités à même de promouvoir rapidement une action porteuse de transformations en matière de changements climatiques afin de réduire la vulnérabilité de la population et de l'environnement naturel ;

b) La **Côte d'Ivoire** prévoit de mener un travail de sensibilisation aux questions relatives aux changements climatiques grâce à l'éducation et à la formation, ainsi qu'à la diffusion d'informations sur le climat auprès du public, conformément à l'article 6 de la Convention. Cette mesure d'adaptation devrait produire des effets positifs sur le plan social, en donnant notamment accès aux connaissances sur l'adaptation et en favorisant une sensibilisation accrue et une meilleure participation du public à sa mise en œuvre ;

c) L'**État plurinational de Bolivie** estime que les risques liés aux changements climatiques pourraient être réduits en renforçant l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation et les capacités à tous les niveaux, ce qui améliorerait ainsi la capacité d'adaptation de la population, de la société et des pouvoirs publics. L'Autorité plurinationale de la Terre nourricière du pays prévoit d'actualiser la stratégie nationale de renforcement des capacités et d'autonomisation climatique en collaboration avec les établissements universitaires et le Ministère de l'éducation.

B. Plan national d'adaptation

55. Au cours de la période considérée, huit Parties ont soumis des plans nationaux d'adaptation (PNA), dont sept nouveaux plans et un plan actualisé.

56. La plupart des PNA comprennent une section dans laquelle elles exposent les mesures prises pour mettre en œuvre les six éléments de l'AAC, dans laquelle la plupart des Parties indiquent la part des éléments de l'AAC dans l'exécution de leur PNA ainsi que leurs objectifs actuels et futurs et les actions visant à surmonter les obstacles, à remédier aux lacunes et à tirer parti des opportunités. Des six éléments de l'AAC, la coopération internationale et l'accès du public aux informations sont ceux qui sont considérés comme devant être améliorés.

57. On trouve dans les PNA des exemples notables d'intégration de l'AAC, notamment les suivants :

a) Le **Tchad** a fait de l'éducation et de la communication des domaines d'intervention prioritaires. Les mesures d'adaptation, élaborées en consultation avec les parties prenantes, comprennent l'intégration dans les programmes d'éducation nationaux de contenus éducatifs relatifs à l'adaptation, l'augmentation du nombre de clubs environnementaux dans les écoles et les universités et la promotion de la sensibilisation des adultes à l'écologie. Le Gouvernement tchadien prévoit d'appliquer la stratégie nationale d'éducation environnementale dans les 15 régions du pays ;

b) Le processus d'élaboration et d'application du PNA de la **République démocratique du Congo** comprend la production et la diffusion de matériels de sensibilisation à l'intention des responsables gouvernementaux et d'un ensemble de parties prenantes au niveau infranational. Le Gouvernement prévoit d'intégrer les changements climatiques dans les programmes scolaires nationaux, d'organiser des formations sur l'évaluation des vulnérabilités et de fournir une assistance technique aux autorités provinciales pour la réalisation de cette évaluation.

C. Communications nationales

58. Au cours de la période considérée, 11 communications nationales ont été soumises au secrétariat, dont une émanait d'une Partie visée à l'annexe I de la Convention et 10 de Parties non visées à l'annexe I.

59. Le rapport de synthèse de 2020 sur les progrès accomplis et l'efficacité, les lacunes et les besoins nouveaux concernant le programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention et l'Action pour l'autonomisation climatique, et les recommandations y relatives indique que la plupart des Parties ont rendu compte de la mise en œuvre de l'AAC dans leurs communications nationales, en fournissant généralement des informations plus détaillées sur l'éducation, la formation et la sensibilisation que sur la participation du public, l'accès de la population à l'information et la coopération internationale sur l'AAC. La nécessité d'élaborer des lignes directrices et des modèles afin de pouvoir décrire et suivre de façon cohérente les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'AAC, y compris à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs²⁰, est également soulignée dans ce rapport. L'analyse qui a été faite par le secrétariat des 11 communications nationales soumises au cours de la période considérée aux fins du présent rapport a confirmé ces conclusions.

60. On trouve dans les communications nationales des exemples notables d'intégration de l'AAC, notamment les suivants :

a) Le **Costa Rica** a fourni des informations détaillées sur l'aide internationale reçue dans le domaine de l'éducation climatique et de la sensibilisation, ainsi que des informations sur le rôle des organismes publics, des universités et des autorités locales dans la mise en pratique d'activités dans ces domaines. L'analyse des besoins et de la situation actuelle en matière d'éducation climatique et de sensibilisation dans le pays est suivie de propositions d'activités futures ;

b) Le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** a fourni des informations sur l'éducation, la formation et la sensibilisation aux niveaux infranational et national : publication, par le Ministère de l'éducation, de la stratégie en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques pour l'Angleterre, lancement de la campagne de sensibilisation Together for Our Planet (Ensemble pour notre planète) avant la vingt-sixième session de la COP, et lancement du calculateur de carbone de MacKay pour inciter le public à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

D. Stratégies à long terme de développement à faibles émissions

61. À sa troisième session, la CMA a demandé au secrétariat d'élaborer un rapport de synthèse sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions des Parties, pour examen à sa quatrième session²¹. Ce rapport présentera cinq stratégies soumises par les Parties pendant la période considérée et des informations relatives aux six éléments de l'AAC.

V. Mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique par les organes relevant de la Convention

62. Au titre du Programme de travail de Glasgow, tous les organes constitués ont été invités à faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur la manière dont l'AAC est mise en œuvre dans leurs secteurs d'activité respectifs²².

63. Les derniers rapports soumis par tous les organes constitués ont été analysés lors de l'élaboration du présent rapport afin de fournir un aperçu et des exemples de la façon dont ces organes mettent en œuvre l'AAC :

a) Bien que la plupart des organes constitués ne tiennent pas encore compte des six éléments de l'AAC de manière globale, le **Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris** a étudié pour la première fois, à sa huitième réunion, comment il peut contribuer à la réalisation de l'objectif primordial du Programme de travail de Glasgow, à savoir donner à tous les membres de la société les moyens de participer à l'action climatique. Le Comité est convenu de poursuivre les discussions sur cette

²⁰ FCCC/SBI/2020/9, par. 87 et 88.

²¹ Décision 1/CMA.3, par. 34.

²² Décision 18/CP.26, annexe, par. 6 a) et décision 22/CMA.3, annexe, par. 6 a).

question en vue de déterminer les moyens susceptibles d’être mis en œuvre pour renforcer la participation des observateurs à ses travaux²³ ;

b) L’**éducation climatique** était le thème central de certaines activités menées par les organes constitués. Pendant la dernière année du processus d’examen technique des mesures d’adaptation, le **Comité de l’adaptation** a axé ses travaux sur l’éducation et la formation, la participation du public et les jeunes en vue de renforcer l’action engagée pour l’adaptation²⁴. Le **Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones** a établi un plan de travail axé sur le recensement et la diffusion d’informations sur l’élaboration et l’utilisation de programmes d’études et de matériels de formation des peuples autochtones destinés à tenir compte des changements climatiques et y à faire face²⁵ ;

c) En ce qui concerne la **formation**, les organes constitués fournissent souvent un soutien et des conseils aux Parties en organisant des ateliers de formation et en élaborant des lignes directrices et des méthodes pour la mise en œuvre des activités réalisées au titre de la Convention. Par exemple, le **Groupe consultatif d’experts** a organisé des ateliers régionaux de formation pratique en ligne et a conçu des cours en ligne à l’intention des experts techniques²⁶. Le **Groupe d’experts des pays les moins avancés** a décidé de continuer à organiser des sessions de formation en ligne sur l’outil d’alignement relatif à l’Accord de Paris, ainsi que des événements en présentiel lors des Expos PNA et d’autres manifestations²⁷ ;

d) La **sensibilisation du public** est une composante essentielle des activités de nombreux organes constitués, dont certains ont élaboré des stratégies et des plans pour communiquer et diffuser les résultats de leurs activités. Le **Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques** a organisé un événement de sensibilisation en décembre 2021, dans l’objectif de partager des informations sur la façon dont il se prépare au bilan mondial. Cet événement a donné l’occasion aux Parties et aux entités non parties de partager des informations sur les travaux qu’elles mènent pour prévenir, réduire et prendre en compte les pertes et les préjudices, notamment sur les enseignements tirés de l’expérience et les lacunes restantes²⁸. Le **Comité de Paris sur le renforcement des capacités** a utilisé sa page Facebook pour annoncer des manifestations relatives au renforcement des capacités, des publications récentes, des outils, des cours d’apprentissage en ligne, des études de cas, des projets en cours et des appels à contribution²⁹ ;

e) Les organes constitués encouragent la **participation du public** par le biais de plans et de stratégies de sensibilisation et de participation des parties prenantes. La plupart des organes autorisent la participation d’observateurs à leurs réunions, et nombre d’entre eux renforcent leur collaboration avec les entités non parties, notamment les jeunes. Par exemple, le **Conseil du Fonds pour l’adaptation** organise régulièrement des dialogues avec les organisations de la société civile afin de prendre connaissance de leurs propositions, de recevoir des commentaires sur son programme et d’échanger des points de vue³⁰. De la même façon, les coprésidents du **Comité permanent du financement** ont organisé des conférences téléphoniques préparatoires avant les 24^e et 25^e réunions du Comité, au cours desquelles les représentants des observateurs ont été invités à faire part de leurs points de vue et à participer aux débats sur les questions examinées par le Comité³¹ ;

f) Tous les organes constitués s’efforcent d’améliorer l’**accès du public à l’information** en mettant à disposition, sur le site Internet de la Convention les documents de réunion, les diffusions sur le Web et les rapports, dans la mesure du possible. Le portail

²³ FCCC/PA/CMA/2022/2, par. 32.

²⁴ FCCC/SB/2021/6, par. 8.

²⁵ FCCC/SBSTA/2021/1, par. 68.

²⁶ FCCC/SBI/2021/12, par. 14 et 26.

²⁷ FCCC/SBI/2022/6, par. 36.

²⁸ FCCC/SB/2022/2, par. 30.

²⁹ FCCC/SBI/2021/10, par. 62.

³⁰ FCCC/KP/CMP/2021/2–FCCC/PA/CMA/2021/4, par. 46.

³¹ FCCC/CP/2021/10–FCCC/PA/CMA/2021/7, par. 10.

Web du **Centre-Réseau des technologies climatiques** contient près de 17 000 ressources documentaires, notamment des descriptions de technologies climatiques, des études de cas, des documents de planification nationale, des publications, des outils et des webinaires³². Le **Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre** a réalisé une étude technique, associée à une base de données, visant à faciliter l'accès des parties prenantes aux outils et méthodes d'analyse d'impact³³.

64. Conscient qu'il importe de promouvoir la cohérence et la coordination des travaux sur l'AAC et les jeunes réalisés au titre de la Convention, le 4 mars 2022, le secrétariat a procédé, à l'interne, à un échange de connaissances entre les membres de son personnel qui appuient les organes constitués et d'autres domaines de travail pertinents. Les discussions ont porté sur les mandats en cours liés à l'AAC et aux jeunes, les activités connexes prévues pour 2022-2023, les rapports et supports de connaissance correspondants, et la collaboration prévue ou potentielle avec le collectif des ONG de jeunes YOUNGO et les organisations de jeunes. Les moyens de créer des synergies et d'assurer la cohérence entre les activités en cours et prévues du secrétariat ont également été discutés.

VI. Alliance des Nations Unies en faveur de l'Action pour l'autonomisation climatique

65. Au titre du Programme de travail de Glasgow, le secrétariat et d'autres organisations des Nations Unies et organisations intergouvernementales sont invités à renforcer leur collaboration en vue de coordonner l'appui aux activités relatives à l'AAC menées par les Parties et d'éviter tout double emploi³⁴.

66. Le secrétariat prépare un résumé annuel des activités, initiatives et programmes menés en collaboration avec des organisations des Nations Unies, des secrétariats de convention et des organisations internationales. Les activités réalisées de mai 2021 à avril 2022 sont décrites dans le dernier rapport publié³⁵.

67. Au cours de la période considérée, le secrétariat a :

a) Organisé, conjointement avec l'UNESCO, une série de cinq webinaires sur l'éducation dans le domaine des changements climatiques pour la transformation sociale, dans le cadre de la plateforme de l'AAC³⁶ ;

b) Participé aux préparatifs du « Sommet sur la transformation de l'éducation » et de son volet d'action thématique sur l'apprentissage et les compétences pour la vie, le travail et le développement durable, et a contribué à la rédaction du document de travail y afférent³⁷.

68. L'Alliance des Nations Unies en faveur de l'Action pour l'autonomisation climatique est un réseau informel d'entités des Nations Unies qui vise à aider les Parties à concevoir, entreprendre et mener à bien des activités liées à l'éducation, à la formation, à la sensibilisation du public, à la participation du public et à l'accès à l'information dans le domaine des changements climatiques. Par le biais des soumissions, les membres de l'Alliance ont communiqué les informations suivantes sur leurs activités pendant la période considérée³⁸ :

a) **L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** travaille à l'élaboration du programme zambien d'éducation relatif à l'AAC, grâce au soutien financier de l'Initiative internationale pour le climat, sous la direction des coordonnateurs nationaux AAC de Zambie et en partenariat avec l'UNESCO, l'Institut des Nations Unies

³² FCCC/SB/2021/5, par. 90.

³³ Comité de Katowice sur les impacts, document KCI/2021/4/8, par. 18.

³⁴ Décision 18/CP.26, annexe, par. 6 c) et décision 22/CMA.3, annexe, par. 6 c).

³⁵ FCCC/SBSTA/2022/INF.1.

³⁶ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/ace-hub/unesco-unfccc-webinar-series>.

³⁷ Voir <https://transformingeducationsummit.sdg4education2030.org/track/learning>.

³⁸ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (taper « Action for Climate Empowerment » ou « ACE » et sélectionner « 2022 »).

pour la formation et la recherche et des entités nationales, telles que l'Université Copperbelt de Zambie et l'Université de Zambie. Ce programme intégrera les six éléments de l'AAC et se concentrera sur les secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de la foresterie et de l'énergie. Des méthodes innovantes seront utilisées pour atteindre les communautés éloignées et marginalisées et répondre aux besoins éducatifs spécifiques des femmes, des filles, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées et des groupes vulnérables ;

b) L'**Organisation internationale du Travail** a mis au point un outil d'écologisation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, des normes de compétences, des programmes d'études et des modules de formation et d'évaluation, qui a été testé en 2022 dans plusieurs pays, dont le Cambodge, le Ghana, les Philippines, la Thaïlande, la Zambie et le Zimbabwe. Le 11 décembre 2021, la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution concernant les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans laquelle elle indique que les gouvernements devraient, en consultation avec les partenaires sociaux, donner priorité au développement des compétences, afin d'élaborer des systèmes de développement des compétences résilients et inclusifs qui répondent aux changements climatiques et contribuent à assurer une transition juste. Cette résolution souligne l'importance de coordonner les politiques de formation et d'éducation avec les autres politiques et stratégies publiques à tous les niveaux ;

c) L'**UNESCO** encourage les pays à participer à une initiative-cadre multipartite intitulée « Initiatives nationales en matière d'éducation en vue du développement durable pour 2030 ». L'Organisation a créé une page Web où elle regroupe les annonces de contribution des États membres et les principaux documents sur l'éducation dans les domaines du développement durable et du climat. Dans le cadre de ses travaux sur le nouveau Partenariat pour une éducation verte, l'UNESCO a mené une enquête mondiale auprès des jeunes sur les éléments de l'éducation climatique qui, selon eux, doivent être modifiés. Les résultats de cette enquête serviront de base à l'élaboration de lignes directrices pour les programmes scolaires sur les changements climatiques, qui seront publiées avant la vingt-huitième session de la COP ;

d) L'**Institut des hautes études sur la viabilité** a donné un aperçu de ses initiatives et programmes phares qui favorisent la mise en œuvre des éléments de l'AAC à tous les niveaux, notamment le réseau mondial multipartite de centres régionaux d'expertise en matière d'éducation en vue du développement durable et le Réseau pour la promotion du développement durable dans l'enseignement et la recherche universitaire des deuxième et troisième cycles, l'élaboration d'un diplôme de troisième cycle sur des questions liées à l'Accord de Paris, l'organisation d'un « prix national de l'action verte » pour l'enseignement secondaire et la mise en œuvre d'un projet de nature urbaine durable pour la recherche participative sur les avantages des infrastructures vertes ;

e) L'**Organisation météorologique mondiale** a rendu compte des activités qu'elle met en œuvre dans le domaine de la sensibilisation du public. Elle a publié plusieurs rapports phares en 2022, dont l'*État du climat mondial 2021*³⁹, qui met en évidence les incidences des changements climatiques et leurs effets sur la santé, les écosystèmes, la sécurité alimentaire et les déplacements. Grâce à ce rapport annuel, ainsi qu'aux médias sociaux, aux sites Web, aux activités de sensibilisation et à l'interaction régulière avec les journalistes, les décideurs et le public sont informés des causes et des incidences des changements climatiques grâce à un contenu scientifique facile à comprendre et accessible.

69. Les membres de l'Alliance ont apporté un appui technique à l'atelier technique sur l'AAC⁴⁰, qui s'est tenu à l'occasion de la cinquante-sixième de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, notamment par le biais de soumissions, tandis que certains membres de l'Alliance ont soutenu les ateliers régionaux sur l'AAC (voir par. 47).

³⁹ Organisation météorologique mondiale. 2022. *État du climat mondial en 2021*. Genève : Organisation météorologique mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <https://public.wmo.int/en/our-mandate/climate/wmo-statement-state-of-global-climate>.

⁴⁰ Voir <https://unfccc.int/event/SBI56-ace-technical-workshop>.

VII. Actions d'entités non parties

70. Dans le cadre du Programme de travail de Glasgow, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autres entités non parties sont invités à soumettre au secrétariat des informations sur la mise en œuvre de l'AAC à tous les niveaux⁴¹.

71. Pour faciliter cette démarche, le secrétariat a lancé un appel à contributions ouvert et a encouragé les entités non parties à soumettre des informations en vue de les inclure dans ce rapport. Le secrétariat a reçu trois soumissions au cours de la période considérée⁴².

72. Selon les informations communiquées avant, pendant et après l'atelier technique sur l'AAC organisé dans le cadre de la cinquante-sixième session du SBI et pendant les ateliers régionaux sur l'AAC :

a) L'**Observatoire de l'Action pour l'autonomisation climatique** a organisé, en 2022, une série de tables rondes en ligne auxquelles ont participé des coordonnateurs nationaux de l'AAC, des organisations internationales, des membres de la société civile et des spécialistes du domaine de la gouvernance climatique, du renforcement des capacités et des droits de l'homme, qui ont discuté des paramètres de mise en œuvre de l'AAC en vue de définir conjointement des objectifs et des critères d'évaluation des résultats pour une action climatique axée sur l'être humain et de définir une mise en œuvre efficace pour l'AAC ;

b) Par le biais du programme EUROCLIMA+, la **Fondation internationale et ibéro-américaine pour l'administration publique et les politiques gouvernementales** aide les pays partenaires d'Amérique latine, notamment l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Panama et l'Uruguay, à formuler et à mettre en œuvre des stratégies nationales d'action pour l'autonomisation climatique et à promouvoir la coopération Sud-Sud grâce à la mise en réseau, à l'échange de données d'expérience et au partage des connaissances ;

c) Forts des connaissances spécialisées de plus de 100 partenaires universitaires et collaborateurs de la société civile, les responsables du **Projet de suivi et d'évaluation de la communication et de l'éducation en matière de climat** ont mis au point des ensembles de données et des indicateurs mondiaux pour les six éléments de l'AAC afin de faciliter le suivi de sa mise en œuvre à l'échelle mondiale. En outre, 30 profils de pays et 12 études de cas sur la mise en œuvre de l'AAC sont en cours d'élaboration, afin de faciliter le partage des connaissances et l'apprentissage par les pairs ;

d) Conformément à son plan pour la participation des jeunes, le **Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national** a accueilli le deuxième forum annuel pour la participation des jeunes en juillet 2022. Au cours des trois sessions régionales, le Forum a rassemblé 360 participants issus de 78 pays, qui ont dirigé des débats approfondis, les ont modérés ou y ont participé. Il est ressorti de ces débats qu'il convient de mobiliser des ressources adaptées à l'expérience des jeunes, d'organiser des formations, de développer les compétences et de faire en sorte que les jeunes participent de manière plus significative à la prise de décisions en matière de financement climatique.

VIII. Sensibilisation et communication

73. Dans le cadre du Programme de travail de Glasgow, il est demandé au secrétariat d'améliorer la communication et le partage de l'information sur l'AAC et ses six éléments grâce aux ressources et aux activités pertinentes relatives à la Convention affichées sur le Web⁴³.

⁴¹ Décision 18/CP.26, annexe, par. 15 b) et décision 22/CMA.3, annexe, par. 15 b).

⁴² Voir <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (taper « Action for Climate Empowerment » ou « ACE » et sélectionner « 2022 »).

⁴³ Décision 18/CP.26, annexe, par. 11 a) iii) et décision 22/CMA.3, annexe, par. 11 a) iii).

74. Six bulletins d'information de l'AAC ont été publiés au cours de la période considérée⁴⁴, dans lesquels figurent des mises à jour sur les événements, activités et supports de connaissance diffusés au nom du secrétariat, de Parties, d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et internationales et d'autres parties prenantes.

75. Pendant la période considérée, huit articles de presse sur l'AAC et la participation des jeunes ont été publiés sur le site Internet de la Convention (voir annexe II).

76. De plus, une séance d'information a été organisée le 25 mai 2022 dans l'objectif de communiquer des informations actualisées aux coordonnateurs nationaux AAC et aux autres parties prenantes sur les questions relatives à l'AAC, et des événements mandatés et parallèles pertinents ont eu lieu en marge de la cinquante-sixième session du SBI⁴⁵.

IX. Participation des jeunes

77. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a demandé au secrétariat de continuer d'organiser des campagnes de sensibilisation et de formation afin de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de soutenir et de diriger l'action climatique⁴⁶.

78. À leur vingt-sixième et troisième session, respectivement, la COP et la CMA se sont dites conscientes que les jeunes s'intéressent de plus en plus à l'action climatique et y participent de manière croissante et qu'ils jouent un rôle essentiel en tant qu'agents du changement et ont appelé à renforcer davantage leur participation aux processus liés aux changements climatiques et à l'exploitation du potentiel de l'AAC⁴⁷.

A. Participation des jeunes : mesures prises par le secrétariat

79. Le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec YOUNGO, notamment sous forme de réunions régulières organisées toutes les deux semaines avec les deux coordonnateurs mondiaux du collectif. Les équipes techniques du secrétariat ont également collaboré avec divers groupes de travail de YOUNGO. Les activités menées par le secrétariat portant sur la participation des jeunes ont été organisées en coordination avec YOUNGO, ce qui a permis une participation effective et fructueuse des jeunes aux activités organisées au titre de la Convention.

1. Action pour l'autonomisation climatique : échanges destinés aux jeunes

80. Lors de l'échange sur l'AAC destiné aux jeunes, qui s'est tenu à Bonn du 3 au 5 juin 2022, 35 jeunes issus de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de différents pays ont participé à des séances de renforcement des compétences et des capacités qui portaient sur la communication efficace, la création de contenu et de campagnes, l'anxiété climatique et la connaissance des scénarios envisageables. Cet échange manifestation a permis aux participants de créer des réseaux et d'échanger leurs points de vue⁴⁸.

81. Les jeunes qui ont participé à l'échange ont été invités à assister à des réunions sans négociations organisés pendant la cinquante-sixième session du SBI 56 et le dialogue 2022 sur l'AAC.

⁴⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://us1.campaign-archive.com/home/?u=d4003a912ec201b856f01e34f&id=1a83fe25a9>.

⁴⁵ Des enregistrements en anglais, en espagnol et en français sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/education-and-outreach/the-big-picture/education-and-outreach-in-the-negotiations>.

⁴⁶ Décision 17/CMA.1, par. 12 c).

⁴⁷ Préambule des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

⁴⁸ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/ace-hub/action-for-climate-empowerment-youth-exchange>.

2. Semaines régionales sur le climat

82. Des événements pour les jeunes ont été organisés en 2022 à l'occasion des trois semaines régionales sur le climat dans le cadre du projet ACE^{AT} et de la plateforme AAC. Les événements ont été dirigés par YOUNGO et les organisations de jeunes dans chacune des régions avec le soutien des ministères concernés, des centres régionaux de collaboration et du secrétariat. L'objectif de ces événements était de promouvoir un dialogue significatif et ciblé entre les jeunes et les principaux décideurs politiques dans les régions et de faciliter la mise en réseau et le renforcement des capacités des jeunes participants.

3. Centres régionaux de collaboration

83. Le centre régional de collaboration de Bangkok, ainsi que les organisations partenaires de la plateforme *Youth Empowerment in Climate Action* (autonomisation des jeunes pour l'action climatique) ont organisé, les 6 et 7 avril 2022, le sommet régional en ligne intitulé « Road to Stockholm+50: regional dialogue on youth empowerment in climate action » (Vers Stockholm+50 : dialogue régional pour l'autonomisation des jeunes pour l'action climatique). L'objectif de ce sommet était de sensibiliser, de lancer un appel à l'action et de préparer les jeunes défenseurs du climat en Asie et dans le Pacifique à des dialogues mondiaux plus larges en vue de la conférence Stockholm+50 organisée en juin 2022⁴⁹.

84. Le centre régional de collaboration de St George's a accueilli une série de webinaires dans le cadre de la Caribbean Academy for Global Youth Leadership Empowerment, offrant une plateforme aux experts des organisations des Nations Unies pour dialoguer avec les jeunes leaders caribéens du domaine du climat et discuter de la participation des jeunes dans le cadre de l'Accord de Paris. Le premier webinaire, tenu le 10 mars 2022, portait sur le rôle des jeunes dans le renforcement de la résilience face aux conséquences de la pandémie et de la crise climatique dans les Caraïbes⁵⁰ ; le second, organisé le 23 mai 2022, portait sur l'amélioration des connaissances des marchés du carbone chez les jeunes de la région⁵¹.

85. Les centres régionaux de collaboration de Dubaï, Lomé, Kampala et Panama, ainsi que la Fondation Avina, le Centre de recherches pour le développement international et l'Université des Nations Unies, ont organisé des événements parallèles en marge de la Semaine du climat pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et de la Semaine du climat pour l'Afrique en 2022. L'objectif de ces événements, intitulés « Renforcement des capacités pour l'action climatique et le leadership entrepreneurial des jeunes », était de fournir une plateforme aux jeunes et aux parties prenantes afin de leur permettre de partager des recommandations et confronter des points de vue sur les activités de renforcement des capacités visant à améliorer le leadership des jeunes dans le cadre de l'action climatique.

4. Promotion de la participation des jeunes au sein du secrétariat

86. Le secrétariat a organisé deux déjeuners de travail informels destinés à son personnel pour favoriser l'apprentissage et le partage d'informations :

a) Le premier déjeuner, sur l'inclusion des jeunes dans les processus de la Convention, a été organisé le 28 avril 2022 en collaboration avec YOUNGO : des représentants du collectif ont partagé des informations sur les mesures permettant d'améliorer la capacité à participer aux processus de la Convention et les possibilités y afférentes et ont indiqué des moyens que le secrétariat et les organes constitués pourraient mettre en œuvre pour appuyer ces mesures ;

⁴⁹ Voir <https://unfccc.int/about-us/partnerships/current-calls-for-partnerships/regional-collaboration-centres/regional-collaborative-centres-rccs-a-critical-component-in-the-new-dispensation/6-7-april-2022-road-to-stockholm50-regional-dialogue-on-youth-empowerment-in-climate>.

⁵⁰ Voir <https://unfccc.int/about-us/regional-collaboration-centres/rcc-st-george/youth-resilience-building-in-focus-at-2nd-caribbean-agyle-webinar>.

⁵¹ Voir <https://unfccc.int/about-us/regional-collaboration-centres/rcc-st-george/23-may-2022-caribbean-agyle-webinar-series-concludes-with-discussions-on-carbon-markets>.

b) Le second déjeuner, consacré aux mesures prises par le secrétariat à l'appui de la participation des jeunes, s'est tenu le 12 août 2022 à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, dans le but de sensibiliser, au sein du secrétariat, à la nécessité de faire participer les jeunes dans tous les domaines d'activité relevant de la Convention et aux activités du secrétariat, et de promouvoir la prise en compte de cette participation.

B. Participation des jeunes : mesures prises par les organes constitués

87. De nombreux organes constitués renforcent leur collaboration avec les jeunes. YOUNGO est représenté au sein du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques, des groupes de travail du Comité exécutif de la technologie et de deux groupes d'experts thématiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et est membre du réseau du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Les membres de YOUNGO participent aux réunions de nombreux organes constitués en tant qu'observateurs et contribuent aux activités pertinentes.

88. Pendant la période considérée, les organes constitués ont organisé les événements axés sur la jeunesse suivants :

a) Le Comité exécutif de la technologie a organisé, en collaboration avec YOUNGO, un événement intitulé « Technologie climatique et adaptation au climat : approches innovantes dirigées par les jeunes », qui s'est tenu le 19 janvier 2022, à Dubaï, en marge de la conférence de la Global Sustainable Technology and Innovation Community. Des innovations et des technologies innovantes impulsées par des jeunes ont été présentées à cette occasion et le rôle et l'importance des jeunes en tant que moteurs des innovations technologiques et de l'adaptation au climat ont été mis en exergue⁵² ;

b) Le Comité de Paris sur le renforcement des capacités a facilité un événement intitulé « You(th) in capacity-building » (les jeunes et le renforcement des capacités : à toi d'agir), qui s'est tenu le 31 mars 2022 pendant la semaine du climat pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et qui a été l'occasion de discuter des moyens de renforcer efficacement la résilience des jeunes aux échelles locale, nationale et régionale. Les participants ont analysé et promu le rôle des jeunes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans le renforcement de la résilience des communautés aux effets des changements climatiques par le biais du renforcement des capacités⁵³ ;

c) Conformément à son plan de travail pour 2022-2024, le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones organisera des tables rondes annuelles à l'intention des jeunes afin d'étudier les moyens de renforcer la participation des jeunes au partage intergénérationnel de connaissances et à la perpétuation et au renforcement des pratiques pertinentes des communautés locales et des peuples autochtones en matière de lutte contre les changements climatiques. Le 8 juin 2022, le Groupe de facilitation a organisé un atelier informel de dialogue et de communication avec les jeunes afin de faciliter la discussion sur le renforcement de la participation des jeunes et des autres parties prenantes à la table ronde annuelle des jeunes qui se tiendra en marge de la vingt-septième session de la COP⁵⁴.

X. Prochaines étapes

89. Les Parties et autres entités souhaiteront peut-être mettre à profit les renseignements figurant dans le présent rapport lors de la planification, de la mise au point et de l'exécution d'activités relatives à l'AAC.

⁵² Voir <https://unfccc.int/event/climate-technology-and-adaptation-youth-led-innovative-approaches>.

⁵³ Voir <https://unfccc.int/pccb/regional-activities#eq-2>.

⁵⁴ Voir <https://lcipp.unfccc.int/events/informal-youth-dialogue-and-communication-workshop>.

Annexe I

Informations relatives aux activités mandatées dans les quatre domaines prioritaires du Programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique

[Anglais seulement]

<i>Priority area</i>	<i>Reference in decisions 18/CP.26 and 22/CMA.3</i>	<i>Mandated activity</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
Policy coherence	Annex, paragraph 6(a)	All constituted bodies invited to include in their regular reports information on how ACE is implemented under their respective workstreams	62–64
	Annex, paragraph 6(c)	The secretariat and other United Nations and intergovernmental organizations encouraged to strengthen their collaboration with a view to ensuring provision of coordinated support to Parties for activities related to ACE and avoiding duplication of work	65–67, 69
	Annex, paragraph 7	Parties encouraged to strengthen integration of ACE into national climate policies, plans, strategies and action, including by developing and implementing a national strategy that covers all six ACE elements and facilitates broad cross-sectoral coordination and collaboration	43–46, 49–57, 61
	Annex, paragraph 8	Parties encouraged to continue designating, assigning responsibilities to, and providing support, including technical and financial support, and access to information and materials to national ACE focal points	38–39
Coordinated action	Paragraph 11(b) and annex, paragraph 9(a)	The SBI requested to hold an annual in-session ACE Dialogue at its first regular session of each year with the participation of Parties, representatives of relevant constituted bodies and relevant experts, practitioners and stakeholders that focuses on progress of implementation of the Glasgow work programme and on its four priority areas	10–37
	Annex, paragraph 9(c)	Parties and non-Party stakeholders invited to develop international, regional and national programmes and activities, including preparing training and education materials and tools, using local languages where applicable and practical	20, 24, 28, 30, 43–46, 57, 60, 63, 72
	Annex, paragraph 10(a)	Parties encouraged to prepare assessments of needs specific to national circumstances in the area of ACE implementation, including use of social research methods and other instruments to determine target audiences and partnerships	60
Tools and support	Annex, paragraph 10(b)	Parties encouraged to strengthen in-country coordination and institutional arrangements at different levels to avoid duplication of efforts, promote knowledge-sharing, foster local networks and enhance collaboration among stakeholders in relation to ACE implementation	20, 25, 43–46, 54, 57, 60, 68
	Annex, paragraph 11(a)(i)	The secretariat requested to strengthen the network of national ACE focal points at the international and regional level, including by facilitating regular exchanges of views, good practices and lessons learned to build and strengthen capacity and skills, and by facilitating peer support for ACE implementation	40–48
	Annex, paragraph 11(a)(ii)	The secretariat requested to raise awareness of and promote bilateral and multilateral initiatives and programmes related to ACE implementation	47, 68, 72, 74
	Annex, paragraph 11(a)(iii)	The secretariat requested to enhance communication and information-sharing about ACE and its six elements through existing UNFCCC web-based resources and relevant activities	73–76

<i>Priority area</i>	<i>Reference in decisions 18/CP.26 and 22/CMA.3</i>	<i>Mandated activity</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
	Annex, paragraph 11(b)	Relevant international organizations, including United Nations organizations, and other non-Party stakeholders invited to, inter alia, support implementation of ACE activities through their work programmes and through specific programmes focused on climate change, including, as appropriate, by providing and disseminating information and resources, such as visual materials that could be easily translated and adapted, and by providing financial and technical support	47, 68, 72
	Annex, paragraph 12	Parties encouraged to determine the most efficient and cost-effective way to implement ACE activities, and to develop funding instruments at the national level, where appropriate, to support such activities, in particular at the subnational and local level	43–46
	Annex, paragraph 13	Parties encouraged to establish partnerships with other Parties, as well as with intergovernmental organizations, non-governmental organizations and other stakeholders, to facilitate ACE implementation	43–46, 68, 72
	Annex, paragraph 14	Parties encouraged to build the capacity of youth to embark on and lead ACE implementation and promote youth participation in relevant climate processes at the national and international level, such as by including youth in national delegations at UNFCCC meetings	20, 25, 28, 43–46
Monitoring, evaluation and reporting	Annex, paragraph 15(a)	Parties invited to provide information in their NCs, where possible, and in other reports on activities and policies involving ACE implementation, reporting on accomplishments, lessons learned, experience, and challenges and opportunities, noting that the six ACE elements provide a useful guide for this reporting	49, 58–60
	Annex, paragraph 15(b)	United Nations agencies, intergovernmental organizations and other non-Party stakeholders invited to submit information to the secretariat on ACE implementation at all levels for inclusion in the annual summary report on progress in implementing activities under the Glasgow work programme	68, 71–72
	Annex, paragraph 16	Parties encouraged to share with the public and stakeholders the findings contained in their NCs and national action plans or domestic programmes on climate change regarding ACE implementation, using tools such as social media to reach and engage multiple stakeholders, as appropriate; and to promote greater involvement of non-Party stakeholders to support them in monitoring, evaluating and reporting on ACE	25, 43–46

Annexe II

Articles de presse sur l'Action pour l'autonomisation climatique et la participation des jeunes publiés sur le site de la Convention de décembre 2021 à août 2022

[Anglais seulement]

During the reporting period, the secretariat published the following news articles on ACE and youth engagement on the UNFCCC website:

(a) “New ‘Action for Climate Empowerment’ Hub to be based in Bonn”, published on 10 December 2021, announcing the launch of the ACE Hub (see para. 6(b) above);¹

(b) “COP26 launched a decade of Action for Climate Empowerment”, published on 16 December 2021, highlighting the importance of ACE and raising awareness of the Glasgow work programme;²

(c) “Momentum for climate education continues to build”, published on 24 January 2022 in commemoration of the International Day of Education, communicating the importance of education and the secretariat’s efforts to promote climate education;³

(d) “Youth are key to accelerate innovative climate technologies”, published on 28 January 2022, providing an overview of the “Climate technology and adaptation: youth-led innovative approaches” event organized by the TEC and the YOUNGO constituency (see para. 88(a) above);⁴

(e) “Empowering women and girls in science”, published on 11 February 2022 on the occasion of the International Day of Women and Girls in Science, highlighting the crucial role women and girls play in science and technology and showcasing some women-led projects in addressing climate change;⁵

(f) “Youth make their voices heard at MENA Climate Week”, published on 7 April 2022, providing an overview of youth engagement during Middle East and North Africa Climate Week, including issues and priorities of youth in the run-up to COP 27;⁶

(g) “Youth leading on climate: interview with Elizabeth Gulugulu”, published on 28 April 2022, highlighting the importance of youth leadership and empowerment and some of the priorities for youth climate action in Eastern and Southern Africa;⁷

(h) “Climate action demands intergenerational solidarity”, published on 12 August 2022 in celebration of International Youth Day, showcasing some youth engagement initiatives of the secretariat as well as plans for youth engagement during COP 27.⁸

¹ Available at <https://unfccc.int/news/new-action-for-climate-empowerment-hub-to-be-based-in-bonn>.

² Available at <https://unfccc.int/news/cop26-launched-a-decade-of-action-for-climate-empowerment>.

³ Available at <https://unfccc.int/news/momentum-for-climate-education-continues-to-build>.

⁴ Available at <https://unfccc.int/news/youth-are-key-to-accelerate-innovative-climate-technologies>.

⁵ Available at <https://unfccc.int/news/empowering-women-and-girls-in-science>.

⁶ Available at <https://unfccc.int/news/youth-make-their-voices-heard-at-mena-climate-week>.

⁷ Available at <https://unfccc.int/news/youth-leading-on-climate-interview-with-elizabeth-gulugulu>.

⁸ Available at <https://unfccc.int/news/climate-action-demands-intergenerational-solidarity>.